

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
BIOSECURITE



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Ouagadougou, le 06 AOUT 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ANB accorde une autorisation d'expérimentation sur des moustiques mâles biaisés génétiquement modifiés à l'IRSS

L'Agence Nationale de Biosécurité (ANB), autorité nationale compétente en charge de la régulation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) au Burkina Faso a, par **décision N° 2025-00007/MESRI/SG/ANB du 24 juillet 2025 portant autorisation et conditions de dissémination contrôlée de moustiques mâles biaisés génétiquement modifiés dans le village de Souroukoudingan, Province du Houet, Région du Guiriko**, accordé une autorisation pour des expérimentations sur des moustiques mâles biaisés génétiquement modifiés.

En effet, l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) a soumis en février 2024, un dossier pour des expérimentations sur des moustiques mâles biaisés génétiquement modifiés dans le village de Souroukoudingan. Après réception du dossier, l'ANB a procédé conformément à la loi 064-2012/AN du 20 décembre 2012 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie et au décret N° 2015-213 PRES-TRANS/PM/MRSI/MESS/MERH du 05 mars 2015 portant évaluation des risques biotechnologiques, à l'évaluation du dossier à travers le Comité Scientifique National de Biosécurité (CSNB). Ce comité est composé de scientifiques issus des secteurs publics du Burkina Faso. Il est l'organe technique compétent en matière d'évaluation scientifique. Les résultats de cette évaluation ont montré que le risque global lié aux expérimentations sur les moustiques mâles biaisés génétiquement modifiés est négligeable pour la santé humaine et animale ainsi que pour l'environnement. Sur la base desdits résultats, l'ANB a procédé à une consultation large et inclusive des populations de Souroukoudingan et

des villages environnants, des autorités administratives de la région du Guiriko et des Organisations de la Société Civile (OSC) de la ville de Bobo-Dioulasso.

Se fondant sur les résultats de l'évaluation des risques, de la consultation du public, des inspections réalisées dans le cadre des activités des précédentes autorisations sur les moustiques génétiquement modifiés entre 2021 à 2024 et des rapports des experts nationaux et internationaux consultés, l'Agence nationale de biosécurité autorise l'IRSS à conduire les expérimentations qui entrent en droite ligne dans la lutte contre le paludisme au Burkina Faso.

L'ANB, conformément à sa mission de veille à la sécurité des expérimentations et au contrôle des risques inhérents à l'utilisation des OGM, procédera périodiquement au contrôle et à l'inspection des dispositifs de sécurité tout au long de la durée des expérimentations. L'ANB se réserve le droit de procéder à la suspension ou au retrait de l'autorisation de mise en essai lorsque:

- l'IRSS ne respecte pas la législation en vigueur dans le pays ;
- l'IRSS ne respecte pas les dispositions prescrites dans la décision d'autorisation ;
- il est établi par la suite que les informations fournies à l'autorité nationale compétente sont inexactes du fait du promoteur ou des avancées scientifiques dans le domaine.

L'ANB, à travers ce communiqué, tient à informer et à rassurer l'opinion publique nationale que toutes les dispositions idoines sont prises pour assurer une surveillance de ces expérimentations afin de prévenir, voire juguler tous les risques potentiels susceptibles d'en découler.

L'ANB reste disponible et ouverte à toute personne physique ou morale qui souhaiterait avoir de plus amples informations.

Le Directeur général



Dr Koussao SOME
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

